

Terrains de sport en santé !

Gezonde sportterreinen !

Communiquer sur la réduction des pesticides sur les terrains de sport

Marc Wollast

Coordinateur
Apis Bruoc Sella



Bruxelles Stade Roi Baudouin le 14/12/2015

Introduction

Le sport : l'opium du peuple ?

Les sports véhiculent de fortes charges émotionnelles



Introduction

Les "Diables Rouges" unissent les belges par le football !

Tout changement lié à une pratique sportive doit se faire de façon réfléchi, concertée et préparée !

Une communication adaptée est essentielle à la réussite du projet



Introduction



Introduction



Introduction

Les nouvelles pratiques de gestion des terrains de sport imposent une modification, parfois profonde de l'esthétique voire de l'ensemble du paysager



Introduction

Les nouvelles pratiques de gestion des terrains de sport imposent une modification, parfois profonde de l'esthétique voire de l'ensemble du paysager

⇒ Accompagner le changement pour une meilleure acceptation



Introduction

Comment transformer ces nouvelles contraintes en opportunités ?



Introduction

Comment transformer ces nouvelles contraintes en opportunités ?

En valorisant le résultat final

⇒ En associant sport et santé pour les usagers



Introduction

L'activité physique protège notre santé :

- ⇒ Elle diminue le risque de maladies cardio-vasculaires et d'hypertension artérielle
- ⇒ Elle diminue le risque de développement de certains cancers
- ⇒ Elle diminue le risque de diabète de type 2
- ⇒ Elle diminue le risque d'ostéoporose
- ⇒ Elle limite la prise de poids
- ⇒ Elle diminue le taux de graisses dans le sang tout en augmentant le « bon » cholestérol



Introduction

L'activité physique améliore la condition physique :

- ⇒ Elle augmente la force musculaire
- ⇒ Elle favorise la souplesse, l'équilibre et la coordination
- ⇒ Elle améliore les fonctions cardiaques et respiratoires
- ⇒ Elle aide à lutter contre le mal de dos
- ⇒ Elle permet de rester physiquement plus autonome avec l'âge



Introduction

L'activité physique nous permet d'être en forme :

- ⇒ Elle améliore la qualité de vie
- ⇒ Elle favorise la résistance à la fatigue
- ⇒ Elle diminue l'anxiété et la dépression
- ⇒ Elle aide à se relaxer, à être plus détendu
- ⇒ Elle améliore la qualité du sommeil
- ⇒ Elle peut favoriser la rencontre entre amis et les activités en famille



Introduction

L'activité physique

- ⇒ Protège notre santé
- ⇒ Améliore votre condition physique
- ⇒ Permet d'être en forme !

Renforçons ces bienfaits en supprimant les pesticides utilisés sur les terrains de sport !



Informer ≠ Communiquer

Informer s'adresse à des personnes déjà touchées/sensibilisées => Insuffisant

Communiquer, c'est interagir !

- ⇒ Donner du sens aux changements (santé, réglementation)
- ⇒ Etre cohérent (impliquant toutes les parties concernées)
- ⇒ Ecouter, échanger, adapter



Communication

Quelques clés pour une communication efficace

1. Objectifs : Expliquer le concept et fixer les enjeux
2. Public : Définir les groupes-cibles
3. Contexte : Connaître les atouts, faiblesses, opportunités et menaces
4. Message : Choisir les messages
5. Outils : Trouver les outils les plus adaptés



Objectifs de la communication

Expliquer le concept

- Supprimer l'utilisation des pesticides
- Utilisation de surfaces synthétiques



Objectifs de la communication

Expliquer le concept

- Supprimer l'utilisation des pesticides
- Utilisation de surfaces minérales



Objectifs de la communication

Expliquer le concept

- Supprimer l'utilisation des pesticides
- Conservation de la pelouse naturelle sans pesticides



Objectifs de la communication

Sensibiliser aux enjeux

L'impact sur la santé : Santé des applicateurs, des usagés, spectateurs et des riverains préservée



Objectifs de la communication

Sensibiliser aux enjeux

L'impact sur la santé : Santé des applicateurs, des usagés et des riverains préservée

L'impact social : Meilleurs cadre et qualité de vie

PESTICIDES PULVÉRISÉS,
ENFANTS EXPOSÉS,
SANTÉ MENACÉE !
ASSEZ!



Objectifs de la communication

Sensibiliser aux enjeux

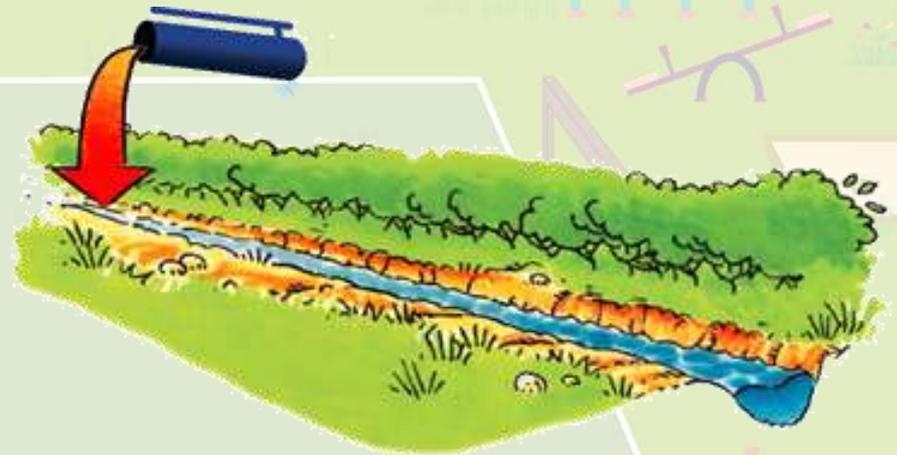
L'impact sur la santé : Santé des applicateurs, des usagés et des riverains préservée

L'impact social : Meilleurs cadre et qualité de vie

■ L'impact sur l'environnement : Préservation de la biodiversité et de nos nappes phréatiques



Eau de source naturelle



Un bouchon de stylo de dés herbant peut polluer 20 km d'un cours d'eau de section d'1 m x 0,5 m (au seuil de potabilité de 0,1 µg/L)

Objectifs de la communication

Sensibiliser aux enjeux

L'impact sur la santé : Santé des applicateurs, des usagés et des riverains préservée

L'impact social : Meilleurs cadre et qualité de vie

■ L'impact sur l'environnement : Préservation de la biodiversité et de nos nappes phréatiques

La législation : Respect de la nouvelle législation



Objectifs de la communication

Former les acteurs du territoire

Nouveau savoir-faire pour les techniciens



Objectifs de la communication

Former les acteurs du territoire

Nouveau savoir-faire pour les techniciens



Objectifs de la communication

Renseigner les usagers

- ⇒ Sur les changements au niveau du jeu
- ⇒ Sur les modifications esthétiques
- ⇒ Les impacts sur la santé et l'environnement



Objectifs de la communication

Ecouter les usagers

Nommer un fonctionnaire responsable

- ⇒ Répondre aux questions des citoyens
- ⇒ Accueillir leurs doléances
- ⇒ Relayer vers les responsables
- ⇒ Réceptionner les plaintes éventuelles



Objectifs de la communication

Expliquer les raisons du changement

⇒ Règlementation européenne => transposition régionale

Au 1^{er} janvier 2019 plus aucun pesticide sur les terrain de sport



⇒ Protection de notre santé

Les pesticides sont considérés comme potentiellement dangereux pour la santé



MINISTÈRE VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GOEWEST N. 2018 — 256 [C — 2018/2142] 3 JULI 2018 — Ordonnantie betreffende de beweegplaatsen op de openbare weg (1)	MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE P. 2018 — 256 [C — 2018/2142] 3 JUILLET 2018 — Ordonnance relative aux chantiers en voirie (1)
BOEK I. — Algemeen Het Brussels Hoofdstedelijk Parlement heeft aangenomen in Wv, Besluit, bekrachtigend hetgeen volgt: TITEL 1. — Algemeen bepalingen Artikel 1. — Groenwetelijke machtiging Deze ordonnantie geeft een aangepast artikel als bedoeld in artikel 39 van de Groenwet. Art. 1. Definities Voor de toepassing van deze ordonnantie verstaat men onder: 1° beweegplaats: ieder grotendeel werk of dit geheel van werken onder, op of boven de openbare weg; 2° gemeentelijke beweegplaats: in het geval waarbij een beweegplaats meerdere verzorgers heeft, de inbeding van verschillende administratieve en budgettaire taken van de beweegplaats, met als doel om er één geheel van te maken; 3° gemeenschappelijke beweegplaats: de gemeentelijke beweegplaats die zowel de werken aan installatie als de werken aan andere voorwerpen dan installaties omvat, waarbij de verzorgers op basis van het voorwerp van hun werken, in te en ontgrensd zijn inderevoldheid; 4° niet-gemeenschappelijke beweegplaats: de gemeentelijke beweegplaats die of betrekking heeft op installatie of op andere voorwerpen dan installaties. 5° terrein: de oppervlakte van de openbare weg, voorgepland door een concreet polygon, die niet meer installatie is voor het werken weggevoerd de direct of indirecte behoeven van de uitvoering van de beweegplaats, en hierbij inbegrepen de locaties van de materialen en beweegplaatsmaterialen en de plaatsing van voorstellen en voorwerpen voor de beweegplaats, wanneer de beweegplaats wordt uitgevoerd onder of boven de openbare weg, in het terrein de oppervlakte van deze orthogonaal of de oppervlakte van de openbare weg geprojecteerde concrete polygonen. 6° beheerder: het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, wanneer de openbare weg, die het voorwerp is van de beweegplaats, een regionale weg is of de gemeente, wanneer de openbare weg, die het voorwerp is van de beweegplaats, een gemeentelijke weg is; 7° regering: de Brussels Hoofdstedelijke Regering; 8° verzorger: iedere persoon die het voornemen heeft een beweegplaats uit te voeren, uitvoert of heeft uitgevoerd, of voor welke rekening een beweegplaats wordt uitgevoerd; 9° gemeentelijke verzorger: verzorger die een positief antwoord op een coördinatieaanvraag hebben gegeven in de aangewezen desbetreffende aan een coördinatieperiode; 10° installatie: a) de kabels, wandklemmen, bovengroende kabels of kabelkanalen, hierbij inbegrepen de verzorgende slijpingen en bouwwerken ervan; b) de bevestigingen, steunen, steunpunten en indirecte- of semi-directe-ontspanningen, in de betekenis van de wet van 15 juni 2005 betreffende de elektronische communicatie. 11° instigingsperiode van de openbare weg: de staat van de openbare weg, bevestigd van het standpunt van zijn materiële behoud. 12° dag: de werkdag, dit wil zeggen iedere dag, behalve zaterdag, zondag en wettelijke feestdagen; 13° uitvoeringsperiode: de periode van het jaar tijdens welke de beweegplaats wordt uitgevoerd, bepaald in een dag, week, half maand, maand of trimester; 14° planning van de beweegplaatsen: de opening en aankondiging van de periode van beweegplaatsen die een verzorger voornemen in het uiterste tijdstip het volgende jaar uit te voeren.	LIVRE 1^{er}. — Généralités Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale a adopté et Notu, Gouvernement a sanctionné ce qui suit: TITRE 1^{er}. — Dispositions générales Article 1^{er}. — Définitions La présente ordonnance règle une matière visée à l'article 39 de la Constitution. Art. 1. Définitions Pour l'application de la présente ordonnance, on entend par : 1° chantier: tout travail ou tout ensemble de travaux impliquant une, au moins de ou au-dessus de la voirie; 2° chantier coordonné: en cas de chantier impliquant plusieurs intervenants, l'engagement de différents sites administratifs et techniques d'un chantier afin d'en faire un ensemble unique; 3° chantier mixte: le chantier coordonné portant à la fois sur des installations et sur d'autres objets que des installations, les intervenants étant, en fonction de l'objet de leurs travaux, regroupés à une date commune; 4° chantier non-mixte: le chantier coordonné ne portant que sur des installations, soit sur d'autres objets que des installations; 5° emprise: la surface de la voirie, représentée par un polygone concret, destinée à la circulation publique pour le besoin direct ou indirect de l'exécution du chantier ou de son exécution, en ce qui concerne le changement et de déchargement des matériaux et des matériels de chantier et le besoin de stationnement des engins et des véhicules de chantier, lorsque le chantier est relatif à une ou au-dessus de la voirie. L'emprise est la surface de ce polygone concret projeté orthogonalement à la surface de la voirie; 6° gestionnaire: la Région de Bruxelles-Capitale lorsque la voirie concernée par le chantier est une voirie régionale ou la commune, lorsque la voirie concernée est une voirie communale; 7° gouvernement: le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale; 8° intervenant: toute personne qui a l'intention d'exécuter, exécute ou ayant exécuté un chantier ou pour le compte de laquelle un chantier est exécuté; 9° intervenants-coordonnés: les intervenants qui, ayant donné une réponse positive à une situation de coordination, participent à une planification de coordination; 10° installations: a) les câbles, les gaines, les lignes aériennes ou les canalisations, en ce compris leurs équipements et leurs ouvrages annexes; b) les systèmes de base, les supports, les armatures et les sites d'attache de câbles et de radiocommunication, au sens de la loi du 15 juin 2005 relative aux communications électroniques. 11° période de voirie: l'état de la voirie consistant de poser de van de sa conservation matérielle. 12° jour: le jour ouvrable, c'est-à-dire chaque jour à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés légaux; 13° période d'exécution du chantier: l'époque de l'année pendant laquelle le chantier est exécuté, déterminée en heures, jour, semaine, quinzaine, mois ou trimestre; 14° programmation des chantiers: l'établissement et l'exécution des plans de chantiers qui en impliquent le respect au moins dans l'année à venir.

Objectifs de la communication

Encourager les bonnes pratiques

Zéro pesticide dans la collectivité, comme par exemple les voiries, les parcs publics, cimetières, ...



Objectifs de la communication

Encourager les bonnes pratiques

Zéro pesticide dans les espaces privés, comme par exemple : les jardins.



Objectifs de la communication

Les objectifs doivent être définis de façon à être :

- Spécifiques
- Acceptables
- Réalistes
- Temporels
- Mesurables



Identifier les groupes cibles

Commune



Jeunesse



Espaces verts



Urbanisme



Sports



Elus

Externes



Sous-traitants

Paysagistes
Jardiniers



Médecins
Entrepreneurs



Presse



Population-Usagers



Clubs et
dirigeants



Familles



Riverains



Spectateurs

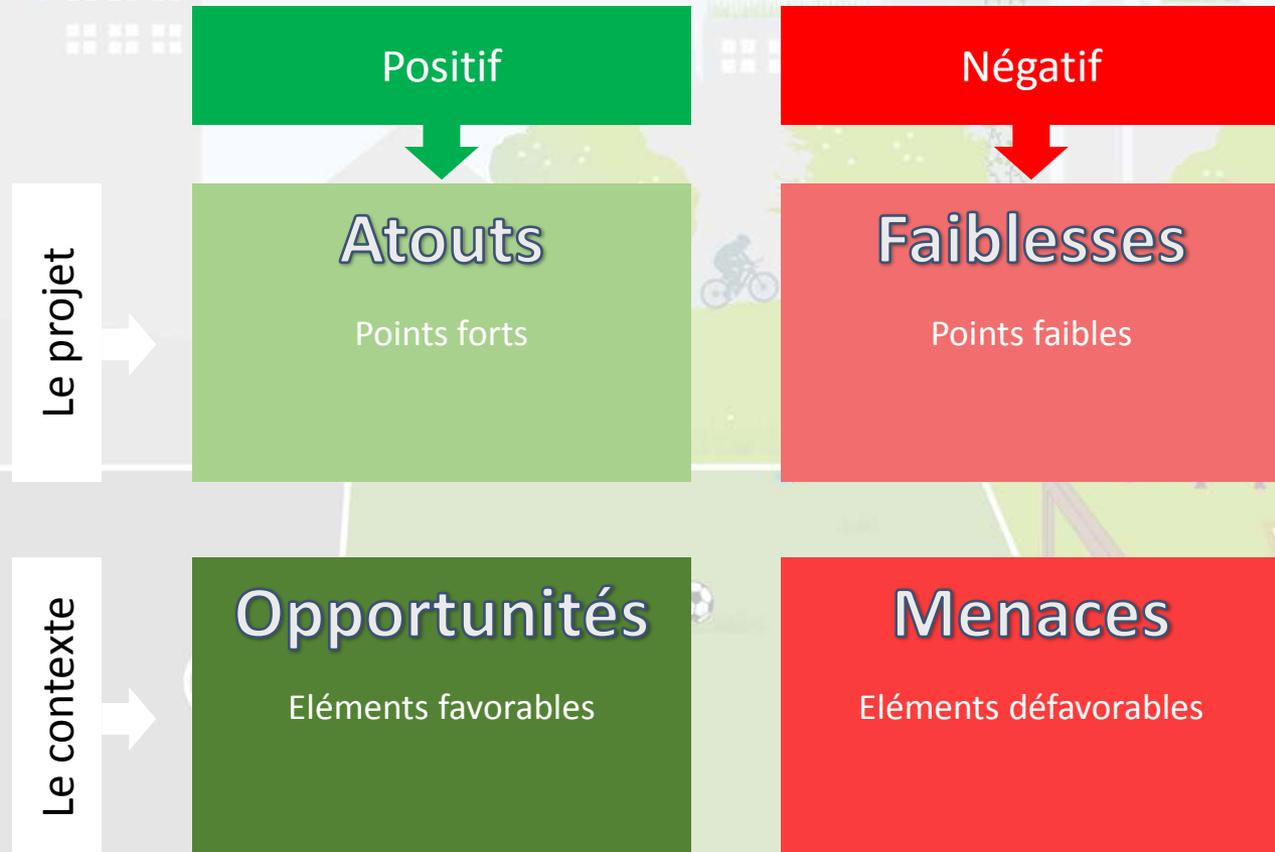


Ecoles



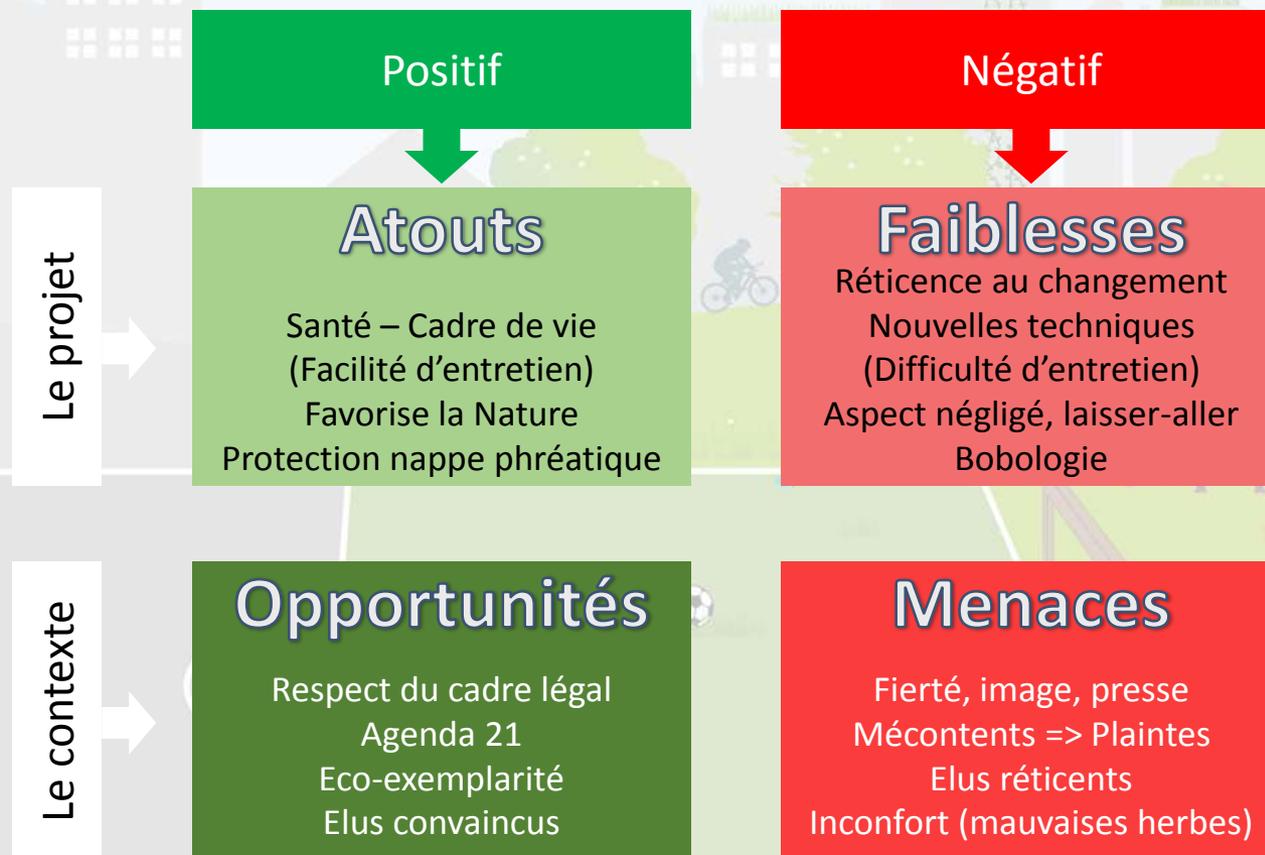
Evaluation de la faisabilité

Identifier les atouts et faiblesses, opportunités et menaces (Grille AFOM)



Evaluation de la faisabilité

Identifier les atouts et faiblesses, opportunités et menaces (Grille AFOM)

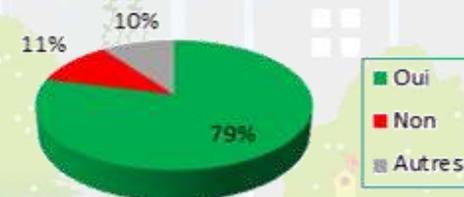


Définir le contexte

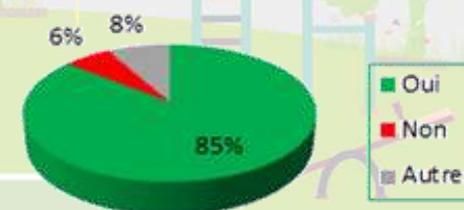
Récolter des informations

Attentes et états d'esprit des citoyens

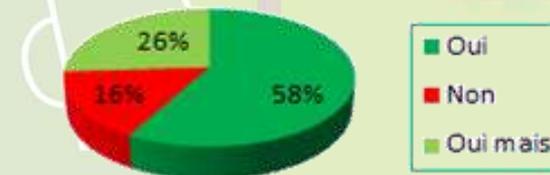
Souhaitez-vous une réduction ou l'abandon des herbicides chimiques dans les espaces communaux ?



Selon vous, les herbicides chimiques sont-ils dangereux pour la santé et l'environnement ?



Seriez-vous prêt à accepter que certains espaces prennent un aspect plus naturel ?



Enquête sur la perception de la végétation spontanée par les citoyens wallons en 2012
Pôle Wallon de Gestion Différenciée

Outils de communication

Convaincre les décideurs

- Visite de terrain avec élus et techniciens
- Participer à des conférences-colloques
- Valoriser l'éco-exemplarité



Outils de communication

Accompagnement technique

Garantir de l'accompagnement technique des nouvelles pratiques aux techniciens :

- Formation
- Mise en œuvre
- Gestion
- Sous-traitance



Outils de communication

Informer les citoyens/usagers

- Toutes-boîtes
- Journal communal
- Séances publiques
- Personne de contact (information/plaintes)

EN VILLE... E KÊR...



Lors de la signature du nouvel arrêté par Paul Le Bihan, maire.

Semaine du développement durable Tout pour le zéro phyto !

Depuis 2009, la Ville de Lannion s'est engagée dans une démarche "zéro phytosanitaire" dans l'entretien des espaces publics pour reconquérir la qualité de l'eau et préserver la santé de ses habitants qui devront désormais participer à l'entretien de leur "bout de trottoir" en vertu de l'arrêté municipal qui a été signé par Paul Le Bihan, lors de la semaine du développement durable. Un arrêté qui stipule que les propriétaires ou locataires doivent désherber leur trottoir ou s'il n'y a pas de trottoir un espace de 1,50 m de largeur " par arrachage, binage ou tonte " sans recourir, bien entendu, à " des produits phytosanitaires ainsi que des produits non homologués comme le vinaigre, le sel ". Une mesure, sans

sanction dans un premier temps, pour inciter les citoyens, qui ont la possibilité de disposer de prêt de matériels (désherbeur thermique à gaz, désherbeur électrique, binette pic-bine ou le pousse-pousse) et de conseils par l'intermédiaire du comité de bassin versant, de redécouvrir à la binette et au travail à l'huile de coude pour bien " balayer devant leur porte " et à également jardiner au naturel. Dans le but d'embellir et d'entretenir les trottoirs, la Ville a également distribué une soixantaine de kits de fleurissement en pied de murs (sac de graines et serfolette) sur un stand, le jour du marché, qui a également permis aux passants de s'informer sur la gestion différenciée, la gestion des équipements sportifs



Distribution de graines, de serfolettes et démonstrations sur le stand de la Ville.



Zéro phyto également sur les terrains de foot et de rugby.

en zéro phyto (12 terrains en herbe et deux synthétiques sur une surface de 16 ha) présentée quelques jours auparavant à d'autres communes de l'agglomération sur le stade de Servet, et assister à des démonstrations de techniques alternatives au désherbage comme le pousse-pousse... La Ville essaie également de sensibiliser les enfants, pour transmettre les

" bons gestes " à l'ancienne et changer les habitudes à travers des ateliers de jardinage dans les écoles, les crèches, sur les nouveaux temps d'activités périscolaires (TAP) et à la maison des jeunes. De belles initiatives à saluer comme celle de Ségoène Royat, ministre de l'Écologie, qui veut interdire l'utilisation du Round up au 1^{er} janvier 2016.

Outils de communication

Informers les citoyens/usagers

- Site internet
- Facebook
- Newsletter



impermeable, masque de protection, gants, lunettes et chaussures). Privilégiez le pulvérisateur à l'arrosoir.

- Restez sensibles à la protection des espèces pollinisatrices (*abeilles, bourdons et papillons*) dont le nombre ne cesse de diminuer.

La Ville et le désherbage

La Ville de Saint-Brieuc a signé le 7 avril 2015 la charte de désherbage communale où elle s'est engagée à supprimer l'utilisation de pesticides.

La ville est passée en 2015 à zéro phyto, **même sur les terrains de football**, en utilisant toutes les techniques de substitution possibles: végétaux couvrants, paillage du sol, films bio-dégradables, désherbage thermique, scarificateurs, sans oublier la bonne vieille binette.

80 agents des espaces verts embellissent votre cadre de vie en entretenant 283 ha de parcs et jardins. Notamment affectés au désherbage de 50 ha de surface minérales ou sablées (allées, trottoirs), ils jouent eux aussi un rôle dans le domaine de la propreté. De plus, ils utilisent des méthodes respectueuses de l'environnement car des méthodes alternatives manuelles ou mécaniques ont été mises en place afin d'éviter les pesticides.

Un travail, effectué dans le respect de l'environnement, auquel chacun peut contribuer... en nettoyant sa portion de trottoir !

CE QUE JE PEUX FAIRE :

• Sur mon trottoir...

L'arrachage des herbes folles relève de ma responsabilité et non de celle de la Ville. Au choix, l'arrachage manuel, la bonne vieille binette, ou l'eau bouillante de cuisson qui arrive à bout des herbes les plus récalcitrantes.

• Dans mon jardin...

Je bannis les désherbants chimiques en privilégiant les solutions alternatives (plantes couvre-sol, paillages).

• Dans mes allées, cours, entrées de garage, terrasses...

Dans les allées gravillonnées, tendre une bâche géotextile sous gravillons pour faire barrage aux herbes. Pour les surfaces imperméables, utiliser le brossage ou des nettoyeur haute pression.

Pour éviter les pesticides...

- **Dans votre jardin d'ornement**, utilisez des plantes couvre-sol, valorisez les déchets en couvrant la terre de paillages issus de déchets verts (écorce de pin, paille, copeaux).

Outils de communication

Communication interne

Toutes les personnes concernées doivent soutenir le projet :

- Permettre aux fonctionnaires impliqués d'informer leur entourage, les professionnels, les usagers
- Mieux communiquer vers le grand public
- Avoir plus de cohérence dans les projets communaux (transversalité)
- Pérenniser la démarche



Outils de communication

Informer sur site

- Affichettes d'information



Outils de communication

Informer sur site

- Panneau d'information
- Affiches
- Roll-up



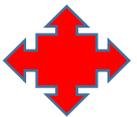
Pour votre **santé**,
votre **commune**
gère cet espace
sans pesticides.



Plan de communication

Planification et actions

Rétro-planning des actions par groupe cible



Source Mission Gestion Différenciée
Pôle Wallon Gestion Différenciée

Conclusion

1. Préparer le projet bien à l'avance
2. Convaincre et impliquer élus et administrations
3. Elaborer une stratégie d'implémentation (étude de faisabilité)
4. Rédiger un plan de communication
5. Ecouter les usagers et adapter son action
6. Planifier ses actions
7. Evaluer et ajuster sa stratégie

**La communication fait partie intégrante
d'un projet de gestion sans pesticide de l'espace public**



Merci

